

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 96/28 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE AU PROGRAMME DE RESTAURATION DE CHAPELLES  
A FRESQUES**

---

**SEANCE DU 25 MARS 1996**

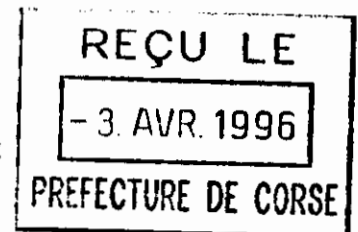
L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt cinq mars, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Jean-Marc BALESI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Pierre-Timothée PIERI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Nicolas ALFONSI à M. Antoine-Louis LUISI  
M. Vincent AVOGARI DE GENTILI à Mme M. Jeanne VIDAILLET-PERETTI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA  
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Antoine GAMBINI  
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI



**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Jean BIANCUCCI, Jacques FIESCHI, Félix LUCIANI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI

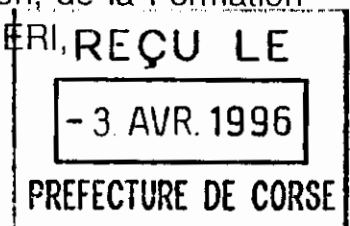
**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'avis n° 96/03 du Conseil Economique, Social et Culturel,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la commission des Finances, du Budget, des Crédits de l'Union Européenne et de la Fiscalité, présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE** le programme de restauration de chapelles à fresques, tel qu'il figure dans le rapport joint en annexe n° 1 de la présente délibération et les



propositions complémentaires relatives à ce programme présentées par le Conseil Economique, Social et Culturel dans l'avis figurant en annexe n° 2 de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**


La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

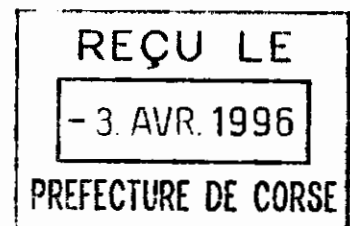
Ajaccio, le 25 Mars 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
José COLOMBANI

  
Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA



ANNEXE N° 1

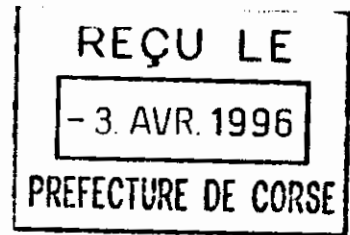
REÇU LE

- 3. AVR. 1996

PREFECTURE DE CORSE

POUR UN PROGRAMME DE RESTAURATION  
DE CHAPELLES A FRESQUES

RAPPORT DU PRESIDENT



Les fresques de nos chapelles romanes, peintes pour la plupart au XVe siècle et au début du XVIe siècle, constituent un patrimoine particulièrement intéressant, aujourd'hui menacé : certaines disparaissent, d'autres, ainsi que les édifices qui les abritent, sont dans un état de détérioration appelant une intervention urgente.

"Témoins émouvants d'un siècle de grande création en Corse" (1), les fresques nous renseignent sur la vie artistique de l'île, à une époque où celle-ci bénéficiait d'échanges intenses avec la terre ferme. Elles nous font ainsi comprendre tout ce que les notions de "patrimoine" et même "d'identité" doivent aux influences extérieures et aux rencontres des cultures.

En même temps, elles nous plongent au cœur de l'esprit et de la sensibilité des corses d'alors, car "bible des pauvres" visant à transmettre le dogme aux populations, elles reflètent aussi leur vie, leurs attentes.

Enfin, ce patrimoine représente un gisement économique que nous nous attachons à valoriser, notamment au travers des circuits touristiques à contenu culturel dont nous avons décidé de faciliter la conception et la réalisation.

La quasi-totalité des sites est désormais protégée au titre des monuments historiques, et nous disposons, grâce aux études récentes, de données permettant d'élaborer un programme d'intervention sur les édifices et les fresques, consistant essentiellement à stopper le processus de dégradation et à consolider l'existant.

Il me paraît opportun, compte tenu de ses compétences pour la préservation du patrimoine ainsi que du niveau de son intervention, et afin de donner toute la cohérence nécessaire à ce programme, que la Collectivité Territoriale assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le présent rapport a ainsi pour objet de présenter le cadre général à partir duquel, si vous en êtes d'accord, nous lancerons, dès le mois de février, les consultations et les procédures relatives à l'élaboration d'un programme pluriannuel de conservation.

(1) Voir Joseph Orsolini, "l'art de la fresque en Corse de 1450 à 1520".

À l'issue de celui-ci, il nous appartiendra avec les collectivités locales concernées, d'envisager, au cas par cas, la restauration et la valorisation de cet ensemble pictural.

Plus largement, je souhaite que la réalisation des travaux s'accompagne d'un certain nombre d'initiatives, d'ordre scientifique et technique (par exemple organisation d'un séminaire, publication d'un ouvrage, films sur les techniques mises en oeuvre...), artistique (organisation d'une exposition, d'un spectacle), éducatif (travail avec le milieu scolaire) et économique (actions de formation professionnelle).

Je demanderai à quelques personnalités, dont les compétences dans ce domaine sont reconnues, d'apporter leur contribution à l'élaboration, au suivi et à la réalisation de l'ensemble du programme.

La Collectivité Territoriale a affirmé sa volonté de s'investir fortement dans la mise en oeuvre des compétences transférées dans le domaine culturel ; conçue de la sorte, cette opération démontrera sa capacité à le faire.





## I- L'état des lieux

### I - Les chapelles à fresques de Corse

Les fresques de Corse perpétuent l'un des plus anciens procédés de décoration murale. Comme l'Italie où son utilisation se prolongea jusqu'aux XVe et XVIe siècles (tandis qu'en France continentale l'âge d'or se situe aux XIIe et XIIIe siècles), la Corse conserve encore aujourd'hui quelques très beaux témoignages de cette pratique picturale particulière dont le nom vient de l'italien *a fresco* qui signifie peindre dans l'enduit frais.

Cette technique qui demandait une réelle maîtrise en raison de la nécessaire rapidité d'exécution, avait pour avantage une résistance exceptionnelle une fois le support durci. Elle disparut par la suite au profit de la peinture sur enduit sec, moins solide mais d'une réalisation plus aisée.

Les plus anciens exemples qui nous soient parvenus appartiennent au XIVe siècle (BRANDO et MONTICELLO), mais la plupart se situent à une période plus tardive, entre 1450 et 1520 ; un seul monument présente un décor légèrement postérieur, datable de la fin du XVIe siècle (CAMBIA).

Si l'intérêt spécifique de ces chapelles à fresques fut reconnu par le Service des Monuments Historiques dès le siècle dernier, époque des premières mesures de classement (1875 : MURATO, SAINT-FLORENT; 1883 : AREGNO), c'est surtout au cours du dernier quart du 20e siècle que les protections juridiques virent leur nombre s'accroître considérablement jusqu'à couvrir en 1995 la presque totalité des sites identifiés, laissant seulement de côté ceux dont l'état de dégradation est irréversible.

Dans cette même période, un certain nombre d'études les concernant ont vu le jour :

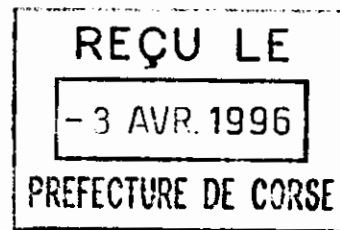
- dans le domaine de l'Histoire de l'Art : ORSOLINI (Joseph), *L'art de la fresque en Corse de 1450 à 1520* (1989);

- dans le domaine de la valorisation touristique : BOUILLON (Didier) et CADIOU (Nathalie), pour une mise en valeur des fresques des chapelles romanes de Corse (1990);

- dans le domaine de la conservation : SINIGAGLIA (Antoinette) et VERROT (Michel), "Evaluation de l'état de conservation des peintures murales médiévales classées parmi les monuments historiques", en Corse (1993).

Nous sommes donc en présence d'un corpus dont l'intérêt et l'originalité sont avérés, bien étudié et limité actuellement\* à une vingtaine de sites qui à l'exception de QUENZA, se situent tous en Haute-Corse.

\* D'autres découvertes sont probables dans l'avenir pour peu que l'on prenne les précautions nécessaires (sondages préalables) lors de la réfection intérieure des monuments.



## 2 - L'état de conservation des édifices et des fresques

De par leur nature-même, les fresques sont indissociables des édifices qui les contiennent, sauf à imaginer des déposes, toujours préjudiciables à leur signification, pis-aller admissibles lorsque les bâtiments sont irréversiblement ruinés. Ce n'est pas le cas des chapelles à fresques de Corse qui, sans être pour la plupart en bon état, permettent encore, à l'heure actuelle, d'envisager la conservation des oeuvres in situ.

Le rapport commandé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles en 1993 à Antoinette SINIGAGLIA, restauratrice de peintures murales, et Michel VERRROT, architecte, à l'initiative d'Olivier POISSON, inspecteur des monuments historiques, reflète donc bien cette approche nécessairement bi-disciplinaire.

Elaborée suivant une méthodologie rigoureuse et systématique, cette étude préalable permet de connaître avec précision l'état des lieux, tant pour les édifices que pour les décors peints (fiches sanitaires) et de déterminer les interventions de conservation strictes nécessaires, non seulement techniquement en indiquant les urgences et les travaux à moyen terme, mais aussi financièrement (fiches travaux).

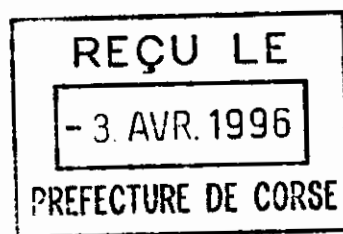
Dans les estimations réalisées, monument par monument, il faut toutefois mentionner un certain nombre de cas où les auteurs ont réservé partiellement leurs diagnostics, devant la nécessité d'engager des études complémentaires pour déterminer la nature des interventions souhaitables (étude de stabilité du sol comme à LAMA, de l'altération de la pierre comme la serpentine de MURATO, sondages d'enduits ou de sols comme à MURACCIOLE, PRUNO ou VALLE DI CAMPOLORO). D'autre part, dans la quasi-totalité des cas, la restauration éventuelle, c'est-à-dire les travaux visant la meilleure présentation possible au public (enlèvement des repeints, des coulures, réintégration picturale des lacunes), n'est pas chiffrée.

Les chiffres donnés dans ce rapport ne correspondent donc pas à la totalité des interventions nécessaires pour parvenir à un état de conservation entièrement satisfaisant des chapelles à fresques de Corse. Ils permettent toutefois une approche financière minimale et réaliste du problème posé (voir tableau analytique résumé ci-après et détail en annexe).

Sur les 19 édifices étudiés (le 20e, SORIO, n'ayant plus que des vestiges de fresques n'a pas été retenu), 16 d'entre eux présentaient, en 1993, un état de conservation alarmant justifiant des travaux qualifiés d'urgents, soit sur les édifices, soit sur les fresques, le plus souvent sur les deux. Trois sites étaient considérés comme étant dans un état sanitaire satisfaisant en raison de restaurations relativement récentes : CALENZANA, QUENZA et SAINT-FLORENT.

Ce chiffre peut être ramené à 15 en 1996, la chapelle Santa-Maria-Assunta de PIE-D'OREZZA étant actuellement en cours de réfection.



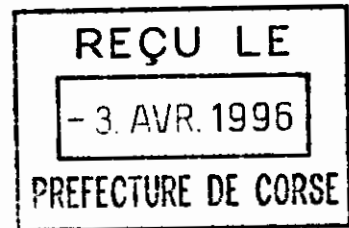


COMMUNE	EDIFICE TRAVAUX URGENCE	EDIFICE TRAVAUX MOYEN TERME	FRESQUES TRAVAUX URGENCE	FRESQUES TRAVAUX MOYEN TERME	FRESQUES TRAVAUX RESTAURATION
AREGNO	179.100	99.260	-	18.000	
BRANDO	94.200	101.150	62.250	non-chiffrés	non-chiffrés
CALVI	164.800	184.000	non-chiffrés	88.500	non-chiffrés
CAMBIA	59.300	130.000	non-chiffrés	15.000	non-chiffrés
CASTELLO-DI-ROSTINO	194.500	221.500	138.000	75.000	non-chiffrés
CASTIRLA	78.000	89.300	22.500	40.500	non-chiffrés
FAVALELLO	80.700	67.200	67.500	75.000	non-chiffrés
FURIANI	241.700	93.000	90.000	non-chiffrés	non-chiffrés
GAVIGNANO	166.240	227.400	109.500	48.000	non-chiffrés
LAMA	non-chiffrés	non-chiffrés	15.000	33.000	non-chiffrés
MURACCIOLE	606.800	non-chiffrés	66.000	-	non-chiffrés
MURATO	56.420	non-chiffrés	91.500	7.500	non-chiffrés
PRUNO	83.600	non-chiffrés	9.000	-	non-chiffrés
SERMANO	399.400	176.600	45.000	64.500	non-chiffrés
VALLE-DI-CAMPOLORO	112.200	80.600	184.500	non-chiffrés	non-chiffrés
<b>TOTAL</b>	<b>2.516.960</b>	<b>1.470.010</b>	<b>900.750</b>	<b>465.000</b>	

Les urgences sont donc estimées à 3.417.710 F. et les travaux à moyen terme à 1.935.010 F. (T.T.C., mais non-compris les honoraires correspondants)

## II - Le cadre de l'intervention de la Collectivité Territoriale

### 1- Les éléments pour une programmation à venir



#### a) La priorité : les urgences, tant sur les monuments que sur les fresques

Trois sites nécessitent des études complémentaires pour que l'on puisse apprécier la totalité des travaux d'urgence nécessaires : il s'agit de LAMA, pour le monument, de CALVI et de CAMBIA pour les fresques. Nous proposons donc de faire réaliser lesdites études au cours de l'exercice 1996 sur les crédits prévus à cet effet (chapitre 902, article 132, N° 02132G0003, "études préalables sur les monuments historiques").

Douze sites semblent bien cernés ; nous proposons de demander à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques de revoir les estimatifs produits en 1993, de voir dans quelle mesure ils peuvent servir aux projets architecturaux et de nous faire des suggestions, au cours du premier semestre 1996, quant au phasage possible des opérations.

Les sites concernés sont : MURACCIOLE - GAVIGNANO - SERMANO - CASTELLO DI ROSTINO - FAVALELLO - VALLE DI CAMPOLORO - CASTIRLA - PRUNO - AREGNO - BRANDO - FURIANI - MURATO.

Ces travaux pourraient faire l'objet d'une première programmation avant la fin de l'année civile.

Resterait à engager ensuite une programmation complémentaire pour les travaux d'urgence correspondants à LAMA, CALVI et CAMBIA, si possible au cours du premier semestre 1997.

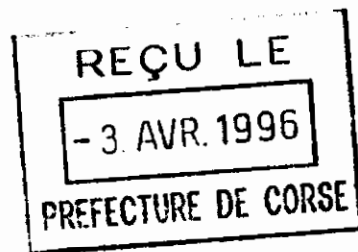
#### b) Dans un second temps : les travaux de conservation proprement dits

Huit sites pourraient, à priori, faire l'objet d'une seconde programmation, au fur et à mesure de l'achèvement de la première : GAVIGNANO - CAMBIA - CASTELLO DI ROSTINO - FAVALELLO - SERMANO - CASTIRLA - AREGNO - CALVI.

Sept opérations ne pourront être chiffrées qu'à l'issue des travaux de sauvegarde urgente : LAMA, MURACCIOLE, MURATO et PRUNO pour les monuments, BRANDO, FURIANI et VALLE-DI-CAMPOLORO pour les fresques. Nous proposons donc que ces travaux fassent l'objet d'une estimation, après la première phase d'intervention. Une programmation complémentaire interviendrait alors.

### 2- Les moyens de l'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse

Le tableau ci-dessus (P. 5) fait apparaître un montant de 5.352.720 F TTC auxquels il convient d'ajouter les honoraires.



Certaines interventions, on l'a dit, ne sont pas encore chiffrées, c'est pourquoi il n'est pas possible de fixer dès à présent le coût total du programme (l'hypothèse d'un montant de 7 MF environ pouvant être émise pour la conservation stricte de ce patrimoine).

Afin de réaliser ce programme dans les meilleures conditions techniques et financières, le dispositif suivant est proposé :

a) L'exercice de la maîtrise d'ouvrage par la Collectivité Territoriale de Corse

Les avantages d'une maîtrise d'ouvrage par la Collectivité Territoriale apparaissent nettement :

- Pour les communes, libérées des problèmes de trésorerie, pouvant envisager plus sereinement leur participation aux travaux, limitée à leurs fonds de concours et n'ayant pas à se charger des procédures (autorisations, marchés, suivis des travaux).

- Pour la Collectivité Territoriale de Corse, qui serait en droit de récupérer la T.V.A..

Mais surtout, une maîtrise d'ouvrage unique, outre qu'elle pourrait entraîner une économie du fait de la globalité des appels d'offres, est de nature à garantir la cohérence technique et scientifique de l'opération et à générer une dynamique débouchant naturellement sur la mise en valeur.

b) Des taux d'intervention incitatifs

La Collectivité Territoriale devrait adapter sa participation aux possibilités des communes concernées, qui, pour la plupart, sont de petites communes aux moyens limités. En outre, seules deux églises sur les quinze qui nous préoccupent, ont actuellement une fonction paroissiale : AREGNO et FAVALELLO, les treize autres sont à la charge des collectivités propriétaires en plus d'un autre édifice religieux principalement utilisé ; certaines de ces chapelles servent encore occasionnellement, d'autres sont complètement désaffectées. Ce fait doit être considéré afin de bien mesurer l'effort que représenterait pour les communes concernées la mise en oeuvre d'un programme de conservation.

Il convient de financer ces opérations à des taux nettement supérieurs au taux de base de 50 % généralement retenu pour les Monuments Historiques. Le calcul du niveau d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse pourrait intégrer le rapport coût de l'opération / population, (notion de coût du projet par habitant).

c) Un échelonnement sur quatre exercices

La durée de quatre ans paraît suffisante pour permettre les études nécessaires et la programmation de l'ensemble des travaux.

Les communes concernées devraient naturellement être sollicitées dès l'établissement du chiffre définitif,

d'abord, pour recueillir leur accord de principe non seulement pour les travaux de sauvegarde urgente, mais aussi pour la consolidation complète des oeuvres

d'autre part, pour obtenir leur engagement conventionnel à verser leur participation dans les délais impartis.

Le budget disponible en 1996 : Les crédits disponibles (chapitre 902, article 1304, n° 02304G0019) s'élèvent à 1.000.000 F (non compris les crédits d'études). Ils seront complétés, si besoin est, dès la DM1 (le cas échéant par transfert de crédits).



## ANNEXE II

Tableau analytique des conclusions du rapport Sinigaglia-Verrot

LOCALISATION DESIGNATION Nb d'habitants (INSEE 1990)	EDIFICE		DECOR travaux de conservation		TOTAL F (HT)	OBSERVATIONS
	coût travaux urgents	coût travaux complémentaires	coût travaux urgents	coût travaux complémentaires		
Aregno (544) chapelle de la trinité	179 100 F	99 260 F	0	18 000 F	296 360 F	travaux décors : conservation/restauration Pas de première urgence pour le décor
Brando (1334) Ste Marie des Neiges	94 200 F	101 150 F	62 250 F		257 600 F	travaux complémentaires décor non estimés
Calenzana (1536) Sia Restituda						Pas de fiche travaux
Calvi (4816) Oratoire St Antoine	164 800 F	184 000 F		88 500 F	437 300 F	édifice entièrement restauré coût enduits non estimés pour décor restauration décor à prévoir
Cambia (81) San Quilico	59 300 F	130 000 F		15 000 F	204 300 F	étude nécessaire pour estimatif travaux urgents sur les décors
Castello di Rostino (252) St Thomas de Pastoreccia	194 500 F	221 500 F	138 000 F	75 000 F	629 000 F	travaux restauration décors à prévoir
Castiria (145) St Michel	78 000 F	89 300 F	22 500 F	40 500 F	230 300 F	travaux restauration décors à prévoir
Favalello (33) Sia Maria Assunta	80 700 F	67 200 F	67 500 F	75 000 F	290 400 F	travaux restauration décors à prévoir
Funiani (3286) Sia Maria	241 700 F	93 000 F	90 000 F		424 700 F	travaux complémentaires à définir après dégagement du décor
Gavignano (51) San Pantalcone	166 240 F	227 400 F	109 500 F	48 000 F	551 140 F	travaux restauration décors à prévoir
Lama (98) St Laurent			15 000 F	33 000 F	48 000 F	étude de stabilité nécessaire et sondages à réaliser
Muracciole (40) Sia Maria Assunta	606 800 F		66 000 F		672 800 F	sondages de sol nécessaires analyse état des gypseries
Muralo (565) St Michel	56 420 F		91 500 F	7 500 F	155 420 F	études nécessaires sur l'édifice (altération serpentine)
Pie-d'Orezza (39) Sia Maria Assunta	35 400 F		90 000 F		125 400 F	Pb. stabilité abside
Total	1 957 160 F	1 212 810 F	752 250 F	400 500 F	4 322 720 F	étude complémentaire nécessaire

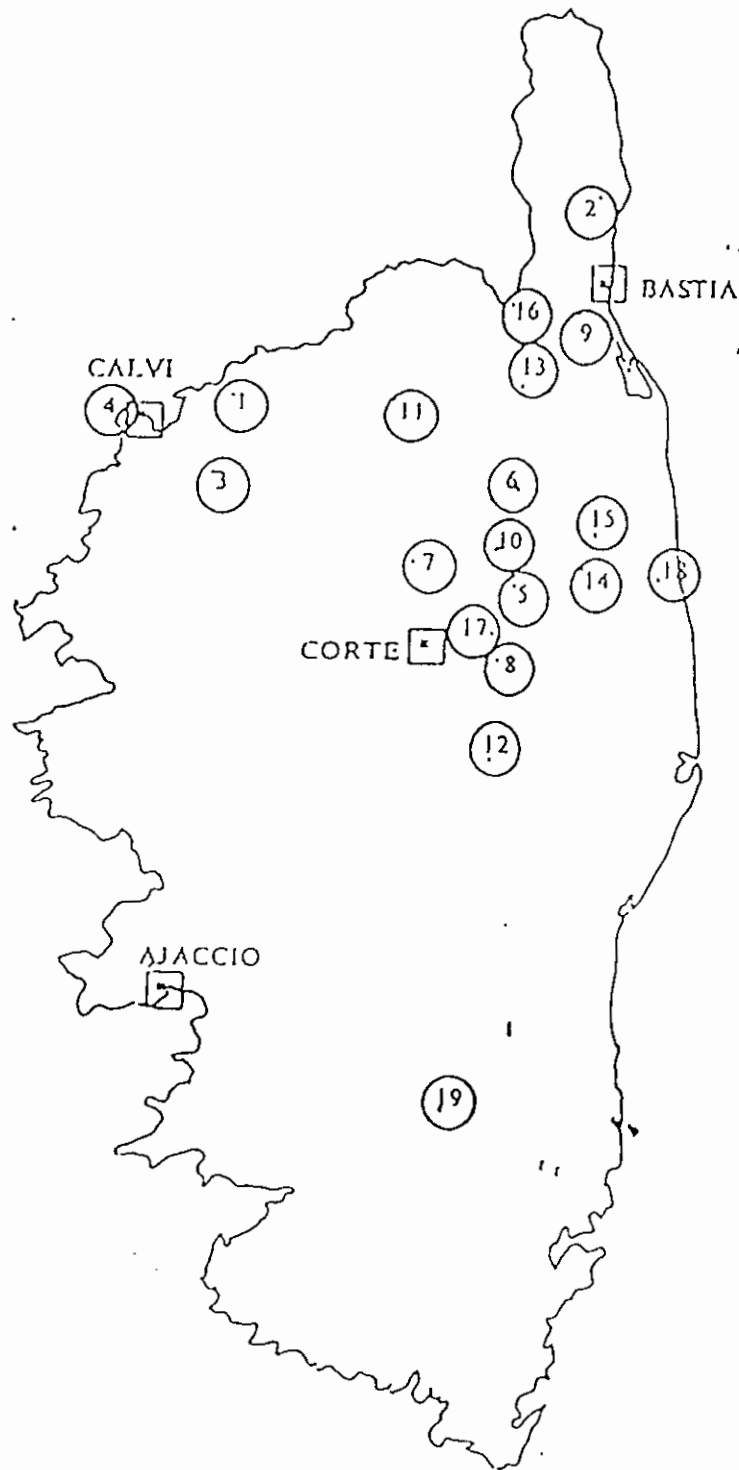
**REÇU LE**  
- 3 AVR 1996  
**PREFECTURE DE CORSE**

LOCALISATION DESIGNATION Nb d'habitants (INSEE: 1990)	EDIFICE		DECOR travaux de conservation		TOTAL F (IT)	OBSERVATIONS
	coût travaux urgents	coût travaux complémentaires	coût travaux urgents	coût travaux complémentaires		
Pruno (129) Sia Maria Assunta	83 600 F		9 000 F		92 600 F	travaux décors : conservation/restauration investigations complémentaires à réaliser sur l'édifice: sondages
St Florent (1360) Cathédrale du Nebbio						pas de décor nouveau à restaurer restauration décor à prévoir
Sermano (63) St Nicolas	399 400 F	176 600 F	45 000 F	64 500 F	685 500 F	sondages préalables nécessaires restauration des décors à prévoir
Valle di Campoloro (263) Sic Christine Quenza (214) Sia Maria	112 200 F	80 600 F	184 500 F		377 300 F	Pas de fiche travaux
s/Total	595 200 F	257 200 F	238 500 F	64 500 F	1 155 400 F	
TOTAL	2 552 360 F	1 470 010 F	990 750 F	465 000 F	5 478 120 F	

REÇU LE  
- 3 AVR. 1996  
PREFECTURE DE CORSE

ANNEXE I CARTE DE LOCALISATION DES EDIFICES

REÇU LE  
- 3. AVR. 1996  
PREFECTURE DE CORSE



- 1 Chapelle de la Trinité, AREGNO
- 2 Chapelle Sainte Marie des Neiges, BRANDO
- 3 Chapelle Santa Restituta, CALENZANA
- 4 Cratoire Saint Antoine, CALVI
- 5 Chapelle San Oulicu, CAMBIA
- 6 Chapelle Saint Thomas, CASTELLO DI ROSTINO
- 7 Chapelle Saint Michel, CASTIRLA
- 8 Chapelle Santa Maria Assunta, FAVALELLO
- 9 Chapelle Santa Maria, FURIANI
- 10 Chapelle Saint Pantaléon, GAVIGNANO
- 11 Chapelle Saint Laurent, LAMA
- 12 Chapelle Santa Maria Assunta, MURACCIOLE
- 13 Chapelle Saint Michel, MURATO
- 14 Chapelle Santa Maria Assunta, PED'OREZZA
- 15 Eglise Santa Maria Assunta, PRUNO
- 16 Cathédrale du Nébbio, SAINT FLORENT
- 17 Chapelle Saint Nicolas, SERMANO
- 18 Chapelle Sainte Christine, VALLE DI CAMPOLORO
- 19 Eglise Santa Maria Assunta, OUENZA

ANNEXE N° 2

REÇU LE  
- 3. AVR. 1996  
PREFECTURE DE CORSE



CONSEIL

CULTURALE. SUCIALE E ECUNOMICU – ECONOMIQUE. SOCIAL. ET CULTUREL.

CUNSIGLIU

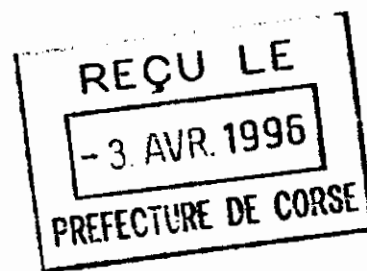
AVIS DU CESC N° 96/03  
RELATIF AU PROGRAMME DE RESTAURATION  
DES CHAPELLES A FRESQUES

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE CORSE  
REUNI EN ASSEMBLEE GENERALE LE 19 MARS 1996  
A AIACCIU

- VU la Loi modifiée n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions,
- VU la Loi n° 91-428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU le décret n° 92-1268 du 7 décembre 1992 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
- VU la lettre du 19 février 1996, par laquelle le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse sur le programme de restauration des chapelles à fresques,
- SUR rapport de M. Toni CASALONGA pour la Commission Azzone Culturale réunie le 14 mars 1996 à CORTI,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PRONONCE L'AVIS SUIVANT :



1) Remarques préliminaires.

1 - Des chapelles *romanes*

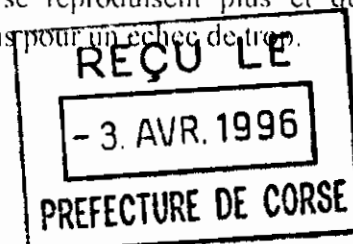
Afin d'éviter toute confusion avec les autres édifices décorés de fresques, il est souhaitable de préciser que le programme concerne exclusivement les chapelles *romanes*.

2 - Une identité sous influence (s) !?

Si l'on ne peut nier ce que notre patrimoine, voire notre identité, doivent, comme d'autres, "aux rencontres des cultures", l'évocation des "influences extérieures" est, en revanche, à sens unique et la référence à "la terre ferme" ambiguë ; c'est de la "Terra Ferma", c'est-à-dire la péninsule italique, qu'il s'agit, selon le langage de l'époque.

### 3 - Un programme de plus ?

Plusieurs des édifices cités ont été restaurés à une date qui, dans ce domaine, est récente (entre 10 et 15 ans). Le Conseil demande la création d'une **Commission d'expertise** chargée de l'**évaluation** des travaux antérieurement effectués et du **suivi** des restaurations à venir, afin que les graves erreurs et malfaçons manifestement commises ne se reproduisent plus et que l'opération envisagée aujourd'hui ne soit pas un programme de plus pour un échec de trop.



#### II) Quelques observations sur le programme.

##### II - 1 : L'état des lieux

L'opportunité de ce programme de restauration est évidente et le Conseil insiste, sous réserve des observations qui suivent, sur la nécessité de le mettre rapidement en oeuvre.

Pour des raisons de cohérence, le Conseil préconise d'intégrer les travaux de Santa Maria Assunta de Pied'Orezza à ce programme, bien que leur financement ait été retenu sur 1995.

S'agissant plus particulièrement des fragments de fresques répertoriés à Nesce, Ogliastru (San Michele d'Albu), voire Lama (San Lurenzu) et qui, essentiellement en raison de leur petite taille, ne peuvent être inclus dans le programme, le Conseil suggère qu'il soit procédé à leur dépose afin de les exposer dans les églises paroissiales.

A propos des sondages préalables à la réfection intérieure des monuments, le Conseil renvoie utilement à l'étude réalisée, à sa demande, par Mme Madeleine ALLEGRINI sur cette technique.

##### II - 2 : Le cadre d'intervention de la Collectivité Territoriale

En ce qui concerne l'ordre des priorités, les propositions du rapport, quoique fort utilement rédigées, ne semblent pas devoir être retenues en l'état. Il est plus prudent d'attendre le résultat des analyses effectuées in situ par M. Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et les conclusions qui en seront tirées.

L'exercice de la maîtrise d'ouvrage par la C. T. C. apparaît comme une garantie d'efficacité dans la mesure où pourra être obtenue une indispensable cohérence avec les départements et les communes qui, de petite taille et dotées de faibles moyens budgétaires, estiment souvent plus utiles des équipements ruraux tels que l'alimentation en eau potable ou l'assainissement.

Plutôt qu'un ratio basé sur la population, le Conseil préconise, pour le calcul du taux de subvention de la Collectivité, un rapport au montant du budget de la commune intéressée.

Les délais qui seront retenus pour la réalisation du programme devront permettre d'associer pleinement à celle-ci les professionnels (entreprises agréées, restaurateurs...) insulaires tout en tenant compte de l'urgence qui s'attache à la réfection de certains édifices.

Cinq ans semblent une prévision raisonnable et un classement des églises par ordre de priorité et par catégorie d'interventions - conservation ou restauration - s'impose.

Tout comme il est indispensable que soit mis en oeuvre un programme de formation très spécialisée en faveur des divers intervenants.

En effet, "ce patrimoine représente un gisement économique", comme l'indique le rapport, *a posteriori*. "notamment à travers des circuits touristiques", mais aussi *a priori*, par le volume de travail que représentent sa restauration et son entretien permanent.

### II - 3 : Gestion et valorisation

Les enseignants et les étudiants devront être sensibilisés et invités à participer à l'opération qu'ils accompagneront de leurs recherches et études scientifiques ou sur l'histoire de l'art car, contrairement à ce qu'indique le rapport, ce corpus ne semble pas encore suffisamment étudié

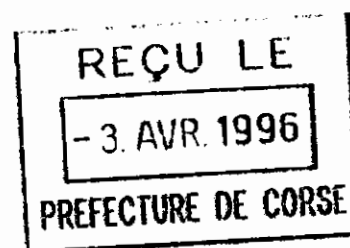
Enfin, le Conseil estime en effet, comme l'indique brièvement le rapport, que la restauration ne saurait être une fin en soi. Elle devra se poursuivre utilement par une gestion patrimoniale des édifices destinée à les valoriser culturellement et économiquement (expositions, circuits de découverte, conférences...)<sup>1</sup>.

Adopté à l'unanimité

Le Président



Toni CASALONGA



<sup>1</sup>Le Conseil remercie pour leur participation active aux travaux de sa Commission Azzione Culturale et les précieux éclairages qu'ils ont apportés à ses membres :  
Mmes Elisabeth CORNETTO, Conservateur territorial du patrimoine, Eva POLI, Restauratrice d'oeuvres d'art.  
MM. Jacques MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Joseph ORSOLINI, Chargé de l'architecture au Parc Naturel Régional.